VENTES A L'ENCAN

Curtis & Gallagher

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Johannette Ehrensing.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — Division C. — No 67,681 — Par ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, l'Hon. John St Paul, juge, daté et signé le 17 juin 1902, et à nous adressé nous procéderons de vendre SAMEDI, le 5 juillet à 11 heures A. M., à la Bourse de Curtis, 629 rue Commune.

Un lot de meubles et effets mobiliers, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs.

25 juin —25 30 — juil 3 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 8 JUILLET 1902

PROCÈS POUR PARTAGE

Mme J. G. Vogel vs Chas W. Hugo, exécuteur testamentaire de Mme E. Ehrensing.

No 67.143—Cour Civile de District—Div. C

CETTE PROPRIETE DE VALEUR,

Nos 3103 et 3115-17 rue Colisée,

PAR CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs, No 846 rue Commune—MARDI, le 8 juillet 1902, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement daté et signé le 5 juin par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos 13 et 14 dans l'ilet No 99, borné par les rues Huitième, Plaquemine, (maintenant Colisée), Prytanée, et la ligne du Faubourg Delachaise (maintenant rue Harmonie). Les dits lots mesurant chacun trente et un (31) pieds de face à la rue Huitième sur cent vingt [120] pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No Quatorze formant l'encoignure des rues Huitième et Plaquemine maintenant Colisée].

Termes et conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat de 1902.

Acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs, No 846 rue Commune.

Emile Pomes et Fred Adolph, avocats.

6 juin—6 8 15 22 29—juil 6 8

Jas. A. Brennan et Fille.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Etablissement d'affaires et résidence à deux étages,

A l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chippewa.

Occupé depuis des années comme une épicerie et buvette.

Le joli cottage simple, No 318 rue Fern près Levée, sur un extra grand lot de terre.

Succession d'Elizabeth Martin.

No 67,662—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

IL SERA vendu à l'enchère publique MARDI, le 22 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 630 rue Gravier—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 19 juin 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée la ci-après décrite propriété à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations dans le Sixième District dans l'ilet borné par la rue Chippewa, l'avenue de la Louisiane, les rues Tolédano et Tchoupitoulas, et mesurant, en mesure américaine, trente (30') pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt huit (128') pieds de profondeur et façade sur la rue Chippewa, formant l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chippewa.

Les améliorations comprennent la résidence à deux étages, substantielle et bien construite et établissement d'affaires, maintenant occupée, et elle a été pendant plusieurs années comme une épicerie et buvette, et contenant douze chambres bien finies et portant les numéros municipaux 625 et 627 de l'avenue de la Louisiane et rapportant un revenu de $25 par mois à un bon locataire payant.

2° Une portion de terre dans le Septième District avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans l'ilet No 49 borné par les rues Levée, Fern, Hurso et Commerciale, le dit lot formant l'encoignure des rues Fern et Levée, étant connue comme lot No 1 et mesurant d'après un plan de W. H. Williams, voyer, cinquante deux [52'] pieds, six [6''] pouces et cinq [5'''] lignes sur une ligne courant parallèle de la rue Levée sur cent cinquante neuf [159'] pieds de profondeur et façade à rue Fern, sur cent quatorze [114'] pieds huit [8''] pouces et quatre [4'''] lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot 2 sur le dit plan. Les améliorations sont un joli cottage simple portant le numéro municipal 318 rue Fern, contenant 4 chambres et loué au taux de $4 par mois.

Conditions—La moitié comptant; la balance payable en douze mois de la date de l'adjudication; la portion de crédit du prix devant être en un billet ou billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'assurance et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1902 devant être payées par les acquéreurs, un dépôt de 10 0|0 au moment de la vente. Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 juin—22 29 — juil 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE DOUBLE,

724 et 726 avenue Elmire, Alger,

A proximité de ferries [bateaux passeurs] marchés églises et écoles.

Successions de Sarah Marshall et d'Isaac Marshall, consolidées.

Nos 67,727 et 67 661—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

IL SERA vendu à l'enchère publique MARDI, le 22 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur—Bureau, 630 rue Gravier. En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 18 juin 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, désigné comme lot No 12 de l'ilet No 22 maintenant No 128, lequel est borné par les rues Elmire, Opelousas, autrefois Market, les avenues Pacifique et Slidell, autrefois rue Jackson ledit lot mesurant trente (30') pieds de face à la rue Elmire sur cent vingt-trois (123') pieds huit (8'') pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 724 et 726 rue Elmire.

Conditions—Une moitié comptant, la balance en douze mois, avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, le billet pour la portion de crédit du prix devant être garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec assurance et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 0|0 au moment de la vente; acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur; les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur en plus et au-dessus du prix de l'adjudication.

21 juin—21 22 29—juil 6 13 20 22

VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Splendide occasion pour placement. Cottages doubles dans le Quatrième District.

Excellente localité pour les affaires dans le Sixième District et propriété vacante dans le Premier District

Mme Margaret McCubbin, femme de Paul Larmen vs Wm McCubbin et al.

No 67,595—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI le 10 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre rendu et signé le 6 juin 1902, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

1° Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Rendon et Gravier, les avenues Tulane et Hagan, désignés par les Nos 29 et 30 sur un devis annexé à un inventaire daté le 7 janvier 1895 dans la succession de F. Lacroix et mesurant chacun 30 pieds 11 pouces de face à la rue Rendon, sur une profondeur de 156 pieds 5 pouces et 4 lignes.

2° Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le No 4, dans l'ilet No 40, sur un plan fait par B. Grant, de l'ancienne ville de Lafayette, et par le même numéro dans l'ilet No 15, sur le plan original du Faubourg Lafayette, le dit ilet est compris entre les rues Sorapuru, Première, Chippewa et Fulton, maintenant St Thomas, et désigné par le No 4 sur un plan dressé par Castrang, daté le 20 avril 1858, déposé en l'étude de J. F. Coffey, notaire, et mesurant d'après le dit plan 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Sorapuru, la même largeur dans le fond, sur 130 pieds plus ou moins sur la ligne de division laquelle sépare le dit lot du No 3, et 129 pieds 10 pouces plus ou moins sur la ligne qui sépare le dit lot du lot No 5, la portion du fond étant partie du lot 11.

Les améliorations sont connues comme les Nos 614 et 616 rue Sorapuru entre les rues St Thomas, Chippewa et Première, et comprenant un joli cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté galerie sur la façade et 5 chambres, hangar, etc.; la maison est retirée de la banquette et est en bon état, et louée pour $10 par côté.

3°. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 82, borné par les rues St Denis (maintenant S. Rempart), Dryades, Cadiz et Valence, désigné par le No 15 sur un plan dressé par W. H. Williams, voyer, daté le 10 juillet 1864, déposé dans le bureau de l'annotateur de la paroisse Jefferson, et mesurant comme suit, à savoir: 30 pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations comprennent une résidence en bois couverte en ardoises connue comme le No 1931 rue Valence et contenant 5 chambres, citerne, hangar, etc. La maison est louée pour $8 par mois.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le No 3 de l'ilet No 9, compris entre la rue Fulton, le Chemin Public ou la rue Levée, et les rues Neuvième et Harmonie, sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, le 15 mars 1832, déposé en l'étude de T. Guyol, ancien notaire, lequel lot mesurant d'après ledit plan 60 pieds 3 pouces de face à la rue Fulton sur 116 pieds de profondeur, le tout en mesure anglaise.

Les améliorations sont connues comme 3152 et 3154 rue St Thomas et comprenant un joli cottage double en briques couvert en ardoises retiré de la banquette et contenant de chaque côté galerie sur la façade et 5 chambres, citerne, hangar, etc., et loué $10 par côté.

En addition au ci-dessus est une bâtisse en bois dans le fond du lot contenant 5 chambres et louée pour $5 par mois, le tout en bon état et près de tous les agréments.

5° Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Denis, Dryades, Cadiz et Valence, ilet No 82, désigné par les numéros 12, 13 et 14 sur un plan dressé par W. H. Williams, voyer, déposé dans le Bureau de l'Annotateur de la paroisse Jefferson, ledit plan est daté le 13 juillet 1864 et d'après ledit plan le lot douze mesurant 30 pieds de face à la rue St-Denis, sur une profondeur de 120 pieds, ledit lot 13 mesurant 30 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 120 pieds et lot No 14 mesure 30 pieds de face à la rue Valence sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations sont connues comme 1937 rue Valence coin Rempart, comprenant une bâtisse en bois couverte en ardoises occupée comme une épicerie et contenant grande chambre à magasin, 6 chambres, citerne, hangar, etc., le tout en bonne condition, aussi un petit emplacement pour les affaires contigu au ci-dessus contenant 1 chambre: le tout loué pour $20 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en 1 ou 1 et 2 ans avec 8 pour cent par an d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs payant pour les taxes de 1902 et devant faire un dépôt de 10 0|0 comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, inclus tous les timbres du revenu, aux frais des acquéreurs.

John B. Fisher, avocat.

8 juin—8 15 22 29—juil 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cinq splendides lots à bâtir dans l'ilet de l'avenue Peters, des rues Colisée, Perrier et Léontine. Excellent site à bâtir sur la rue S. Remparts près de la rue Canal, le terrain exclusif se rattachant au Pickwick Club et l'ilet entier de terre (26 lots) borné par les rues Murat, Olympia, Baudin et D'Hémécourt à quatre ilets de la rue du Canal et de l'avenue Carrollton.

Succession de Frank A. Lee.

No 34,264 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — le JEUDI, 10 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 27 mai 1902 et signé le 3 juin 1902, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Cinq certains lots de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Perrier, Léontine et l'avenue Peters, désignés par les Nos 1, 2, 3, 13 et 14, d'après un devis fait par E. Pilié, voyer, le 19 avril 1850 et annexé pour référence à un acte de dépôt passé en l'étude de N. B. Trist, notaire, et mesurant en M. A., d'après cela, comme suit, à savoir: les lots Nos 1, 2 et 3 mesurant chacun 29 pieds 8 pouces de face à l'avenue Peters, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, le lot No 1 formant l'encoignure de la rue Colisée et de l'avenue Peters et les lots Nos 13 et 14 mesurant chacun 35 pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds 6 pouces et 6 lignes.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Canal, Commune et Dryades, désigné par le No 6, sur un plan dressé par H. Muelhausen, architecte, le 13me jour de juillet 1846, déposé en l'étude Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville et mesurant 23 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue des Remparts, 23 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne le séparant d'une allée commune, douze pieds de largeur en commun aux dits lots et autres 123 pieds 10 pouces et 4 1/2 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue du Canal et 123 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 7 mesure américaine.

3° Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, borné par les rues Murat, Olympia, Baudin et D'Hémécourt, désigné par le No 16, et divisé en 26 lots numérotés de 1 à 26 inclusivement, sur un plan dressé par George T. Dunbar, voyer, daté le 12 décembre 1848 et une copie du dit plan fait par D'Hémécourt, voyer, le 16 février 1849, déposé en l'étude de R. J. Ker, un notaire en cette ville, lequel dit ilet mesurant 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face respectivement aux rues Murat et Olympia et 314 pieds 5 pouces et 6 lignes respectivement aux rues D'Hémécourt et Baudin.

Conditions — 1|3 comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans portant 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1902, et faire un dépôt comptant de 10 0|0 au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Nicholas Browse Trist, notaire, incluant tous les timbres du revenu, aux frais des acquéreurs.

T. M. Miller, avocat du pétitionnaire.

T. R. B. Chaffe, avocat pour Mme Eliza J. Lytle.

8 juin—8 15 22 29—juil 6 10

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Appolina Fisher, femme de Bernhard Fisher.

No 64,411 —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans —Division D.

EN VERTU d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit jugement rendu le 28 avril 1902, et lu et signé en Cour ouverte le 2 mai 1902, moi Joseph L. Onorato, un encanteur, dûment licencié, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 29 juillet 1902, à midi, la propriété suivante

Quatre lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Congrès, Urquhart, Elmire et Villeré, anciennement Girod, désignés par les Nos 2, 3, 4 et 5 et mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, d'après un plan de Noilquiu, voyer, déposé comme plan 26 du livre des plans No 2, en l'étud de Joseph Cuvillier, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en billets de un an, à 8|00 de la date et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec privilèges de vendeur et hypothèque spéciale, ensemble le pact de non alienando, stipulations pour frais d'avocats, etc. L'acquéreur doit assumer les taxes de 1902, les frais des timbres de guerre, doit payer pour l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire, et déposer 20 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO,
Propriétés Foncières et Placements
303 rue Baronne.

28 juin—28 29—juil 6 13 20 27 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bon Cottage Double, 2321-23

RUE CHIPPEWA.

A l'Encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne,

MARDI, le 22 Juillet 1902, à Midi.

No 67,036 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

Succession de Mme Mary E. Struth.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 19 juin 1902 et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à l'heure et à l'endroit ci-dessus indiqué dans l'affaire en ceci intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Chippewa, Annonciation (anciennement Jersey), Sorapuru et Philipe, désigné par le lot No cent quatre vingt cinq, contigu au lot No cent quatre vingt quatre sur la ligne de côté de là, la plus près de la rue Sorapuru, sur un plan de la propriété de Robert Lagton, décédé, fait par Hugh Grant, alors voyer, de l'ancienne ville de Lafayette, le 2 février 1844 et déposé pour référence en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire en cette ville.

Ledit lot mesurant 31 pieds, 11 pouces et 3 lignes de face sur la rue Chippewa, par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1902 et les frais des timbres de guerre, devant payer pour l'acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, Esq., notaire, et devant déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Propriété Foncière et Placements,
303 rue Baronne.

J. B. Rosser, Jr., Esq., avocat,
734 rue Commune.

21 juin—21 22 29—juil 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Désirables propriétés Foncières du Troisième District.

A L'ENCAN, A LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, 311 RUE BARONNE.

MARDI, LE 1er JUILLET 1902, A MIDI.

Les offres consistent du

COTTAGE SIMPLE,
No 1711 rue N. Claiborne,

COTTAGE SIMPLE,
No 1713 rue N. Claiborne,

—ET DU—

COTTAGE ELEVÉ,
No 1719 rue N. Claiborne.

Succession de John H. Wilberding.

Cour Civile de District, paroisse d'Orleans—Division D—No 67,045.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le dit ordre daté et signé le 22 mai 1902, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés dans cette affaire les propriétés ci-après décrites:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le troisième district, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Annette, Prosper, maintenant Derbigny, et St Antoine, mesurant, en mesure américaine, 18 pieds de face à la rue Claiborne sur 174 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Annette, 111 pieds de profondeur sur la première ligne de profondeur sur l'autre ligne de coté le divisant du lot B, de là s'élargissant 6 pieds 8 pouces; de là une deuxième profondeur de 64 pieds 4 pouces 3 lignes à la ligne du fond laquelle mesurant 24 pieds 8 pouces.

Les améliorations sont connues comme le No 1711 rue N. Claiborne et consistent en un joli cottage simple

2° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le troisième district, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Prosper (maintenant Derbigny), St Antoine et Annette et mesurant en mesure française, 60 pieds de face à la rue Claiborne sur 150 pieds de profondeur, les améliorations consistant en un cottage élevé de terre connu comme le No 1719 rue N. Claiborne; la propriété est louée à bail au "Corinth an Club". Les détails complets concernant le bail seront annoncés à la vente.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, St Antoine, Annette et Derbigny, mesurant 42 pieds de face à la rue Claiborne sur 175 pieds, 4 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue St Antoine, 111 pieds de profondeur sur la première ligne de profondeur la plus près de la rue Annette et la séparant du lot A, à laquelle profondeur ledit lot se rétrécit de 6 pieds 8 pouces et à une deuxième profondeur de 64 pieds 4 pouces et 3 lignes à la ligne du fond, laquelle mesurant 35 pieds 4 pouces de largeur.

Les améliorations sont connues comme le cottage simple No 1713 rue N. Claiborne.

Conditions — Un quart ou plus comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans, avec 7 pour cent d'intérêt par an et les clauses usuelles; les acquéreurs devant assumer les taxes de 1902 et les frais des timbres de guerre, payer pour l'acte de vente pardevant Jos. Lautenschlaeger, et E. L. Weil, notaires, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Propriétés Foncières et Placements
303 rue Baronne

25 mai—25—juin 1 8 15 22 29—juil - 1

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Premiere Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Natale Maestri vs Dr Joseph Stein.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orleans —No 7501 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans Division B, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le deuxième district de cette ville, le LUNDI, 30me jour de juin 1902, à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite à savoir Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus d après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable. Louis P. Paquet, avocat pour le plaignant.

21 juin—21 29 30

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—:c:—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Mme Mary M. Grote vs A. John Solari et als.

No 67,587— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 31 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 juin 1902, et d'un jugement rendu le 18 juin 1902 et signé le 24 juin 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite cour, cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et en vertu d'un ordre daté le 28 avril 1902 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, dans la succession de Mme A. M. Solari, No 61 794 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La magnifique propriété commerciale, remarquablement placée, comprenant les trois splendidement construits et imposants magasins, bâtisse à bureaux et hôtel combiné en briques, à quatre et trois étages, Nos 201, 203, 205, 207 et 209 rue Royale, et Nos 703, 705, 707, 709, 711, 713 et 715 rue Douane et formant l'encoignure nord-ouest des rues Royale et Douane, un des mieux et plus favorablement connu en cette ville.

Le terrain sur lequel les susdites bâtisses et améliorations sont construites comprend cinq certains lots, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, Douane et Bienville, mesurant ensemble, plus ou moins, 74 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Royale, 75 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur et façade sur la rue Douane, et 127 pieds 10 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté du côté de la rue Bienville. Le terrain est spécialement décrit comme suit.

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre situé dans le susdit district et ilet mesurant, d'après un devis par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 20 février 1873, annexé pour référence à un acte de vente exécuté devant C. T. Soniat, notaire, le 1er mars 1873, 50 pieds de face à la rue Royale sur 60 pieds 4 pouces de profondeur et façade sur la rue Douane et entre lignes parallèles.

Deuxièmement—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet et contigu au morceau ou portion de terre ci-dessus premièrement décrit, mesurant 24 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Royale sur 60 pieds 3 pouces de profondeur.

Troisièmement—Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même district et ilet, et contigu dans le fond aux ci-dessus premièrement et deuxièmement décrits morceaux ou portions de terre et lot de terre, désigné par la lettre G, sur un devis par Louis Pilié, assistant voyer de ville, daté le 27 mai 1885, annexé à un acte de vente pardevant John Bendernagel, ancien notaire, le 3 juin 1885, d'après lequel ledit morceau ou portion de terre mesure 67 pieds 7 pouces de face à la rue Douane, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 75 pieds entre lignes parallèles; lesdites mesures étant toutes plus ou moins.

Cette propriété est à un ilet de la rue Canal et à part de la rue Canal est l'encoignure la plus marquante en cette ville. Des fortunes ont été faites non seulement dans le voisinage, mais sur la propriété par quelques-uns de nos plus grands marchands, donnant une fixeté aux valeurs sans supérieure. Les améliorations nouvellement achevées et en voie de construction dans le voisinage démontre combien la propriété en cet endroit est enviable comme placement. L'Hôtel Commercial d'un côté et l'Hôtel Fabacher de l'autre sont des exemples prouvant combien ils sont recherchés par les capitalistes dans ce voisinage. L'emplacement de maisons de commerce telles que celles de MM. Fabacher & Co, Solari W. G. Tebault, Montéléone, Mcinery, Fink et autres garantit cette stabilité laquelle est une des plus essentielles et désirables dans le commerce comme placement

Comme location le marchand y trouvera un commerce augmentant et fixe; le résultat de l'immense trafic se glissant à chaque heure du jour. En dehors de quelques ilets de la rue du Canal il n'existe pas un autre ilet sur lequel le trafic est aussi grand. Comme placement le capitaliste trouvera sécurité, augmentation en valeur et bon rapport; ne laissant rien à désirer, soit pour le marchand ou le capitaliste.

Il est exclusivement recommandé à ceux qui désirent un placement d'affaires lucratives ou un placement par excellence. La propriété ci-dessus décrite se loue par mois aux taux de $5,880 par an. L acquéreur peut en prendre possession le 30 septembre 1902, s'il le désire.

2° Cinq certains lots de terre, contigus, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet bornés par les rues Tchoupitoulas, [ou Levée], Water, Sorapuru et Première, mesurant ensemble 127 pieds 10 pouces et 1 1|3 de ligne de face à la rue Tchoupitoulas et 136 pieds 6 pouces et 7 2|3 lignes de face à la rue Water sur 90 pieds plus ou moins de profondeur et façade sur la rue Sorapuru, et 86 pieds 3 pouces et 4 4|5 ligne de profondeur sur le côté supérieur le plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle de plus de 11,600 pieds. Lesdits lots sont spécialement décrits comme suit: Deux desdits lots sont désignés par les Nos 5 (ou 12), 6 (ou 13) sur un devis marqué B, annexé à un procès verbal de l'encanteur. Un desdits lots est désigné par le No 5 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, et par le No 11 sur la mappe de cette ville et deux desdits lots sont désignés par le No 4 sur un plan dressé par M. Harrison, voyer, daté le 22 juin 1850, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et par le No 3 sur un plan de subdivision des lots Nos 1, 2, 3 et 4 par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire. Les dits lots mesurant comme suit, à savoir; Les lots Nos 5 [ou 12] et 6 [ou 13] mesurant chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas. Le lot No 5 (ou 12) mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Water sur une profondeur de 83 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Première le divisant du lot No 5 (ou 11), 89 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 6 (ou 13) lequel dit lot No 6 (ou 13) a une façade de 31 pieds 6 pouces 7 lignes à la rue Water sur une profondeur et façade sur la rue Sorapuru de 90 pieds; le tout plus ou moins. Ledit lot No 6 (ou 13) formant l'encoignure des rues Water, Sorapuru et Tchoupitoulas. Les lots No 5 (ou 11) et No 4 mesurant chacun environ 24 pieds de face à la rue Water, 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, par les profondeurs suivantes: Le lot No 5 (ou 11) 88 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Sorapuru, le séparant du lot No 5 (ou 12), et 87 pieds 7 pouces et 3 3|5 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 4 lequel dit lot No 4 a une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Première le séparant du lot No 3 de 86 pieds 11 pouces et 5 4|5 lignes. Le lot No 3 mesurant 25 pieds 5 2|8 pouces de face à la rue Water, 23 pieds 6 pouces et 1 1|3 lignes, de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 86 pieds 11 pouces, et 5 4|5 ligne sur la ligne le séparant du lot No 4 sur une profondeur de 86 pieds 3 pouces, et 4 4|5 lignes sur la ligne de côté supérieur la plus près de la rue Première étant la même plus ou moins.

3° Trois certains lots de terre contigus situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas (ou Levée), Water, Première et Sorapuru, mesurant ensemble 71 pieds 7 pouces et 2|3 ligne de face à la rue Water, 71 pieds 1 pouce et 1 1|8 ligne de face à la rue Tchoupitoulas sur 85 pieds 7 pouces et 2 2|5 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Sorapuru et 97 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle d'environ 6,400 pieds. Les susdits lots sont décrits spécialement comme suit: Un desdits lots est désigné par le No 1 sur un plan par M. Harrison, voyer le 27 juin 1851 et par le No 8 sur la carte de cette ville, et deux desdits lots sont désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan par B. Buisson, voyer, le 10 mars 1852, et connus comme les lots Nos 6 et 7 sur la carte de cette ville. Lesdits lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot 1 (ou 8) mesurant 25 pieds 5 pouces et 2|3 ligne de face à la rue Water, 23 pieds 6 pouces et 1 1|3 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 85 pieds 7 pouces et 2 2|5 lignes sur la ligne de côté la plus de la rue Sorapuru, 84 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne supérieure la plus près de la rue Première, le divisant du terrain No 1 (ou 6). Les terrains Nos 1 (ou 6) et 2 (ou 7) mesurent chacun 23 pieds 1 pouce de façade à la rue Water, 23 pieds 9 pouces et 4 lignes de façade à la rue Tchoupitoulas, sur les profondeurs suivantes.

Terrain No 1 (ou 6) a 91 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Sorapuru le divisant du terrain No 1 (ou 8); 94 pieds et 5 pouces sur la ligne de division du terrain No 2 (ou 7), lequel terrain No 2 (ou 7) a 97 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne du côté supérieur la plus près de la rue Première.

4° Un certain lot de terre situé dans le district et carré comme la propriété ci dessus décrit en troisième lieu désigné par le No 4 sur un plan de C. A. Hedin, voyer, en date de décembre 1852 et par le même numéro sur la mappe de cette ville, et mesure 22 pieds, 11 pouces et 6 lignes rue Water, 23 pieds, 3 pouces et 7 lignes rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 103 pieds, 10 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Sorapuru et 107

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—•—

pieds 4 pouces 1/2 ligne du côté supérieur le plus près de la rue Première.

Aucun site meilleur pour fabrique ou entrepôt ne pourrait être trouvé. Les voies de chemins de fer ne sont pas à plus de 20 pieds de la propriété, et la rivière pas à plus de 50 pieds, donnant ainsi d'excellentes facilités pour le transport des marchandises qui peuvent être transportées à la propriété ou peuvent en être transportées des chars ou des steamers. Le gain ainsi dans le transport est énorme. C'est aussi un des rares sites qui restent sur la rivière utilisables pour des objets de commerce.

Il ne sera pas longtemps avant que les propriétés de ce genre soient si précieuses que leurs prix s'élèveront aux plus hauts chiffres. On les achète si rapidement que même aux prix les plus élevés on n'en trouvera pas. Maintenant est le moment; l'avenir des propriétés de ce genre est trop brillant pour qu'on tarde à les acquérir.

Les propriétés ci-dessus décrites en second, troisième et quatrième lieu sont vendues sujettes à un bail expirant le 30 septembre 1903, au taux de $1,296 par an.

Une copie duquel peut être vue au bureau des encanteurs.

5° L'élégante résidence en bois à deux étages et mansarde avec vastes terrains, No 2015 avenue St Charles. Elle est retirée de la banquette, entourée d'une riche barrière en fer, contenant grand vestibule central, salons à arches, chambre de réception, librairie, salle à manger, lavabo, lieux d'aisance en porcelaine, office butler, cuisine, cave, galeries sur la façade et dans le fond au rez de chaussée; vestibule, neuf vastes et aérées chambres à coucher, plusieurs desquelles ont des lavabos stationnaires, chambres à bain, armoire pour lingerie, chambre boisée en cèdre et galerie sur le devant et à l'arrière au deuxième étage. La mansarde contient trois grandes chambres à coucher, chambres pour malles, etc. Dans le fond est une bâtisse en bois à un étage, contenant deux chambres pour domestiques. Dans le fond sur le côté à distance de la résidence, se trouve l'écurie et la remise. Il y a trois grandes citernes et un filtre pour l'eau du fleuve. Les chambres sont admirablement tapissées et finies en bois huilé, foyers en tuiles, manteaux de cheminées et cabinet en marbre, et sont garnis avec des candélabres et installations de gaz. Le terrain sur lequel ces bâtisses et améliorations sont érigées comprend deux certains lots situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Carondelet, St André et Joséphine. Les dits lots étant désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan dressé par L. Reizenstein le 6 avril 1868, déposé pour référence en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire. Le lot No 2 mesurant 33 pieds de face à l'avenue St. Charles, 173 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 mesurant 33 pieds de face à l'avenue St Charles, 173 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2, et une première profondeur de 120 pieds sur la ligne du côté opposé vers la rue Joséphine, de là s'élargissant 17 pieds 4 pouces et 1 ligne, il a une autre ou deuxième profondeur de 52 pieds, et mesurant 50 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond.

Les deux lots mesurent ensemble 66 pieds de face à l'avenue St Charles, 173 pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue St André, une première profondeur de 120 pieds sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Joséphine, de là s'élargissant 17 pieds 4 pouces 1 ligne, de là une deuxième profondeur de 52 pieds (ou 172 pieds profondeur total) à la ligne du fond, laquelle a une largeur de 83 pieds 4 pouces et 1 ligne.

Les terrains sont tracés en promenades, jardin, gazon, arbres fruitiers et ombrageux. Sur le côté supérieur est l'entrée pour voiture.

Cette propriété en général est en bon état et n'a besoin que de peu ou même pas de réparations. Les chambres sont grandes, confortables et bien aérées. La position est supérieure sur le bas de l'avenue. Quiconque désire un home confortable, agréable et admirablement bien fini, fera bien de visiter cette propriété. Elle est une des meilleures dans cette partie de la ville. Les clefs se trouvent au bureau des encanteurs.

Conditions—Un quart ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance en un crédit de un, deux et trois ans, en billets des acquéreurs spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent par an d'intérêt, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et les actes de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1902 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, et aussi les timbres du Revenu intérieur s'il y en a. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.

Dart & Kernan avocats pour les plaignants.

FENNER, HENDERSON & FENNER, avocats pour les défendeurs.

29 juin—29—juil 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

DE

Propriétés comme Résidences et comme Placement,

Dans les Deuxième et Sixième Districts.

Succession de Mme Anna Ritayik.

No 67,314—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 10 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 29 mai 1902 et signé le 5 juin 1902 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour; Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° La résidence bien construite en briques à deux étages avec mansarde, No 1023 rue Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, St Philippe et Ursulines, contenant vestibule, douze chambres, allée sur le côté, cour en pierres plates, gaz, hydrant et citerne. Le lot de terre mesure 29 pieds, 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Chartres sur 128 pieds 7 pouces de profondeur sur la lignes de côté vers la rue St Philippe et sur la ligne de côté vers la rue Ursulines, une profondeur comme suit: Une première profondeur de 63 pieds 10 pouces, à laquelle profondeur la propriété s'élargit 2 pieds 6 pouces, puis a une deuxième profondeur de 24 pieds 6 pouces où elle se rétrécit 2 pieds 6 pouces et alors il a une troisième profondeur de 30 pieds 2 pouces avec une largeur sur la ligne du fond de 29 pieds 9 pouces et 2 lignes. La propriété est avantageusement située dans un bon quartier, près des églises marchés et écoles et est désirable soit comme placement ou comme résidence. Elle se loue à raison de $420 par an.

2° La résidence double en bois à deux étages Nos 3318 et 3320 rue Baronne, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet Baronne, Tolédano et l'avenue Louisiana, contenant trois chambres, allée et hangar de chaque côté et deux citernes. Le lot de terre est désigné par la lettre B et mesure 27 pieds de face à la rue Baronne sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles

3° Le cottage en bois à un étage No 4517 et 4519 rue Tchoupitoulas, dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Jena et Cadiz. Le lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 100 pieds entre lignes parallèles et étant une moitié du lot No 3 sur un plan du faubourg Bouligny dressé par Chas F. Zimpel, député voyer, le 18 mars 1834, déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire, et est borné sur le côté le plus près de la rue Jena par le lot No 2, et de l'autre côté le plus près de la rue Cadiz par l'autre moitié du lot No 3, dans une bonne localité et dans un quartier prospère.

Conditions—Une moitié ou plus, ou le tout comptant, à l'option des acquéreurs, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur et le privilège sur la propriété vendue, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, le paiement d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être tenues assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1902, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.

Walter L. Gleason, avocat pour le plaignant.

W. K. Horn et W. B. Grant, avocats pour les défendeurs.

8 juin — 8 15 22 29—juil 6 10

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

Le cottage double bien construit et rémunérateur.

PAR MACON & KERNAGHAN — W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau No 138 rue Carondelet.—JEUDI le 24 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 18 juin 1902, de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession de Mme Nicholas Dendinger, No 67,677 de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double en bois; à un étage, avec mansarde bien construit et rémunérateur, Nos 1306 et 1310 rue Constance, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Annonciation, Thalie et Melpomène, contenant cinq chambres, allée, etc., de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre H, sur un arpentage fait par H. W. W. Reynolds, I. C. et V., un devis duquel daté le 1er avril 1889 et annexé à un acte pardevant Fred Zengel, notaire, le 29 avril 1889, d'après lequel le dit lot mesure 31 pieds et 2 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 107 pieds 9 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles, dans un bon voisinage tranquille et est en demande par des locataires qui paient, un placement payant bien.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1902; en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant du prix d'achat requis de l'acquéreur au moment de la vente. Acte de vente pardevant B. Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 juin—22 29 — juil 6 13 20 24

E. A. Carrère.

—:O:—

A L'ENCAN.

PAR E. A. CARRERE.

A LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, 311 RUE BARONNE

VENTE IMPORTANTE

—De—

L'Ilet Splendidement Situé

RUE DRYADES,

BORNE PAR LES RUES JENA, CADIZ ET REMPART.

ET SUBDIVISÉ EN

LOTS DE CHOIX POUR BATIR.

Un Joli Cottage Double

SUR LES DEUX LOTS QUI FORMENT L'ENCOIGNURE DES RUES DRYADES ET CADIZ.

CET ELEGANT ILET N'EST SITUÉ QU'A une rue de l'avenue Napoléon et qu'à trois rues de l'avenue St Charles.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 8 juillet 1902, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Voyez le plan pour la subdivision, etc. Il sera offert en bloc, et au cas où l'on ne trouverait pas d'acquéreur, alors, le même sera offert d'après le plan.

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, 8 pour cent d'intérêt et les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1902.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE.
Encanteur et agent de propriétés foncières, 806 rue Perdido.

22 juin—22 29—juil 6 7 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

JEUDI, le 17 juillet 1902, à midi.

A l'encoignure Urquhart et St Ferdinand et Urquhart près St Ferdinand.

Charles A. Anderson et al vs Henry Wetzel.

No 67,877 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division D.

PAR E. A. CARRERE, encanteur—Bureau 806 rue Perdido, JEUDI, le 17 juillet 1902, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un jugement rendu, lu et signé en cour ouverte le 13 juin 1902, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances y appartenant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Urquhart, Villeré (anciennement Girod), et la propriété de la Levee Cotton Press, désigné par le No vingt et un de l'ilet neuf, sur un plan dressé par Reizenstein, voyer, daté le 22 février 1859, déposé en l'étude de C. V. Foulon, ancien notaire en cette ville, pour référence. Le dit lot mesure 30 pieds de face sur la rue Urquhart, par 170 pieds 6 pouces de profondeur

Les améliorations consistent d'un cottage contenant deux chambres, dans la cour citerne, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le même troisième district de cette ville, désigné par le No un dans l'ilet borné par St Ferdinand, Urquhart, Villeré (anciennement Girod) et la rue Presse, sur un plan par Reizenstein, voyer, le 22 février 1859, déposé parmi les archives de C. V. Foulon, ancien notaire. Lequel lot forme l'encoignure des rues St-Ferdinand et Urquhart et mesure, d'après le dit plan, 31 pieds de face à la rue St Ferdinand sur 110 pieds de profondeur et face sur la rue Urquhart.

Les améliorations comprennent une grande écurie et une grande bâtisse couverte en fer, dont on se sert comme tonnellerie. Le tout en bonne condition.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans en billets des acquéreurs portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et par les stipulations usuelles, les actes de vente devant être passé pardevant Fred Zengel, notaire aux frais des acquéreurs qui devront aussi assumer les taxes éligibles en 1902 au dessus et en plus du prix de la vente. 10 0|0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE, encanteur.

15 juin — 15 22 29 — juil 6 13 15 16 17

J. Paul Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Frank Zengel, administrateur de la succession d'Edward Fulton vs Charles Evans

No 67,881 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division C

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 721 rue Commune — le JEUDI, 24 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 3 juin 1902, et signé le 9 juin 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, anciennement Carrollton, étant les lots neuf et dix dans l'ilet portant le vieux numéro (124) cent vingt quatre, borné par les rues Clinton (maintenant Cherokee) Millandon, McCarty et De Armas (maintenant Mississipi), sur et d'après un plan par William Torchy, voyer, daté le 4 avril 1853, en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire; chaque lot ayant une façade de trente pieds sur la rue Cherokee (anciennement Clinton), par cent vingt pieds de profondeur; le lot dix forme l'encoignure de la rue Cherokee (anciennement Clinton) et de la rue Mississipi (anciennement De Armas.)

Conditions—La moitié comptant et la balance payable en douze mois, avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, la portion de crédit devant être divisée en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs garantis par lien et privilèges de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et par les stipulations usuelles d'assurances et autres clauses de sécurité; l'acquéreur assumant les taxes de 1902, et faire un dépôt de 20 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 juin—22 29—juil 6 13 20 24

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessie.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une grande résidence en briques à trois étages.

Dans un voisinage ou les valeurs augmentent continuellement.

Rue du Canal No 1312, entre les rues Liberté et Franklin, Lot 53' par 127.

Succession d'Augustus Reichard.

No 63,930 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIE, Encanteurs. Bureau 134 rue Carondelet —MARDI, le 29 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, daté le 16 juin dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

La grande résidence en briques à trois étages No 1312 rue Canal, entre les rues Liberté et Franklin, contenant grande vérandah en fer à deux étages sur la façade, vestibule, salons doubles, salle à manger, cuisine, 2 chambres à coucher au rez-de-chaussée, sur chacun des premier et deuxième étages, vestibules 7 chambres à coucher, chambre vestibule, chambre à bain, latrines, 3 cabinets pour lingerie, grande citerne double, hangar, etc., dans la cour, laquelle est racée en pavages et jardin. La maison est en parfait état, a des escaliers en marbre sur la façade, seuils et linteaux en granit, manteaux de cheminées en marbre dans les principales chambres, gaz, lavabos stationnaires dans les chambres à bain, barrière en fer sur la façade de la cour de côté, etc., et est plus loin décrite comme un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Ste Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Liberté (autrefois Trémé), Franklin et Gasquet, désigné comme lot No 4 de l'ilet No 11 sur un plan dressé par Joseph Pillé le 30 avril 1823, annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas, alors un notaire en cette ville, le 6 décembre 1823; ledit lot mesurant, en mesure française, 50 pieds de face à la rue Canal, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ou en mesure américaine 53 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue du Canal, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, borné sur un côté par le lot No 3, et sur l'autre côté par le lot No 5.

Vendue sujette au bail expirant le 30 septembre 1902 aux taux de $100 00 par mois. Des cartes de l'encanteur sont nécessaires pour inspecter la propriété. La propriété est située dans un voisinage où les valeurs augmente rapidement, et elle pourrait être transformée en propriété de magasin. Une excellente occasion pour placement ou spéculation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, l'option de l'acquéreur, l'acquéreur assumant en plus les taxes de l'année 1902 et faisant un dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication de 10 pour cent de son enchère, et devant payer les frais de l'acte de vente incluant les timbres du Revenu, l'acte devant être passé pardevant J. Maxime Queyrouze, notaire, les paiements différés s'il y en a, devant être en un crédit de 1 et 2 ans devant être représentés par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, l'acquéreur s'engageant de faire assurer les bâtisses sur la propriété pour leur entière valeur jusqu'au paiement entier et final desdits billets, de transférer les polices d'assurances aux porteurs des billets, de payer les honoraires d'avocat au taux de 5 pour cent sur le montant en procès, en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement desdits billets, ou de quelque partie de cela, le paiement desdits billets honoraires d'avocats, dépens, etc., de même que l'acquiescement avec les obligations dudit acquéreur, devant être garantis par lien et privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, et l'acte devant contenir le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité.

24 juin—24 29—juil 6 13 20 27 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Un bon lot à bâtir sur la rue Delaronde.

Julia Nauth, veuve de Valentine Schmitt, et als vs Josie Schmitt, femme de August Thoman, et al.

No 67,762—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet.—JEUDI, le 24 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 10 juin et signé le 16 juin et d'un ordre daté le 17 juin 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre se trouvant et étant dans le Bourg Duverge, maintenant le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, désigné par le No 5 dans l'ilet No 15, lequel est compris entre les rues Seguin, Pierre (maintenant avenue Pelican), Delaronde et Bartholémy (maintenant la rue Bermuda), d'après un plan dressé par A. D'Hémécourt, ingénieur civil, le 18 mars 1842, et déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire, comme No 22 du livre de Plans No 4, lequel dit lot de terre mesure en mesure française 31 pieds 3 pouces de face à la rue Delaronde sur 120 pieds de profondeur et 31 pieds 2 pouces dans le fond.

Conditions—Deux tiers comptant et la balance en un crédit de douze mois à 8 pour cent d'intérêt par an, et lien de vendeur retenu sur la propriété; l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat et de ville pour l'année courante. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 juin—22 29—juil 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Résidence Typique du Sud 3451 rue Chestnut, avec de grands terrains embellis, comprenant l'ilet entier des rues Chestnut Colisée Delachaise et Aline.

A DES CONDITIONS LIBERALES.

Succession de Christopher H. Miller.

No 67 059—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER J. C. Denis, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 17 juillet 1902 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A daté le 10 juin 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville désigné par le No 33, sur un plan du Faubourg Delachaise annexé à un acte de partage de Mme Delachaise, passé en l'étude de Théodore Guyol, anciennement un notaire en cette ville, le 20me jour d'avril 1855, lequel ilet d'après ledit plan contenant 6 lots de terre numérotés de 1 à 6 inclusivement et est borné par les rues Delachaise, Aline, Colisée (autrefois Plaquemine) et Chestnut, laquelle dite propriété mesurant 109 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Chestnut, 243 pieds 9 pouces 1 ligne de face à la rue Delachaise 84 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Colisée et 243 pieds de face à la rue Aline, les améliorations comprenant la bonne construite résidence en bois à deux étages 3451 rue Chestnut, retirée de la banquette, une forte barrière en fer sur le devant et contenant au rez-de-chaussée vestibule, corridor salons doubles, salle à manger, salle à déjeuner, cuisine, office, buanderie, vastes galeries sur la façade et dans le fond; le 1er étage a vestibule, 7 grands appartements à coucher, galerie sur la façade, le fond et le côté, chambre à bain, latrines, etc., dans la cour, écurie, remise, dépendance, contenant 2 chambres, etc. La maison a de jolis manteaux de cheminées en marbre dans les principales chambres, gaz, sonnettes d'appels, etc., partout. Joli jardin de fleurs et gazon, promenades Schillinger, etc. Une typique demeure du Sud dans un excellent voisinage.

Conditions—Un tiers comptant, la balance en trois paiements égaux payables en 1, 2 et 3 ans, représentés par des billets des acquéreurs portant 6 pour cent par an d'intérêt, garantis par hypothèque et lien de vendeur, toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et les acquéreurs payant les taxes de 1902 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

Buck, Walshe & Buck, avocats.

15 juin — 15 22 29 — juil 6 13 17

LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

Entrées pour toutes les courses étrangères Stats—